

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 12 avril 2023 portant nomination de représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

NOR : EA EA2310094A

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-546 du 2 juin 1969 modifié fixant le statut des agents contractuels de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 modifié portant fixation du statut des agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;

Vu le décret n° 76-832 du 24 août 1976 modifié relatif à l'organisation financière de certains établissements ou organismes de diffusion culturelle dépendant du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2022 portant création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales, la répartition des sièges du 8 décembre 2022 et l'impossibilité de Monsieur Patrick DEVAUTOUR d'exercer son mandat ;

Vu la liste des candidats présentés par le syndicat CFDT-MAE pour aux élections professionnelles à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et les candidats non élus ;

Vu le refus de Madame Catherine BREMOND de siéger en tant que représentante du personnel suppléante en date du 11 avril 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

Au titre de la CFDT-MAE

Titulaires :

- M. Luc LEVY
- M. Frédéric PIRES

Suppléants:

- Mme Nadine MONCHAU
- M. Arnaud FOURNIER

Au titre de la liste d'union CGT /FSU/SOLIDAIRES

Titulaire :

- M. Mustapha ALOUI

Suppléant :

- M. Paul-Antoine DECRAENE

Au titre de la CFTC Affaires Etrangères

Titulaire :

- Mme Louise ROUSSEAU

Suppléant :

- M. Romain DANIEL

Article 2

L'arrêté du 25 janvier 2023 portant nomination de représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 12 avril 2023

Pour la ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Alexandre MOROIS